



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025\_22  
LE BEGUINAGE A CONTIGNE – FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....30  
Pouvoir(s) :.....8  
Votants :.....38

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémie, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, FOUIN Marion a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

**Conseillers absents :**

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, GABET Maryvonne,

**Secrétaire de séance :**

Tony BRIAND

**DELIBERATION N°DCM2025\_22**  
**Le Béguinage à Contigné – Fixation des tarifs des prestations**

**Rapporteur : Estelle BASTARD**

Par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2019, les tarifs applicables des prestations pour le Béguinage ont été approuvés. Aucune revalorisation n'a eu lieu depuis 2019.

Une forte inflation des prix du prestataire pour la fourniture des repas a impacté à la hausse les dépenses de repas pour le Béguinage.

C'est pourquoi, il est proposé une revalorisation des tarifs basée sur l'inflation du coût de la vie soit 2,1%.

<b>Prestations</b>	<b>Tarifications actuelles</b>	<b>Tarifications proposées</b>
Repas en salle à manger	8,85 €	9,00 €
Plateau repas chaud	8,85 €	9,00 €
Panier repas (dimanche et jours fériés)	7,00 €	7,15 €
Forfait absence	4,40 €	4,50 €
Redevance	10,00 €	10,20 €
Lavage linge	5,95 €	6,10 €
Lavage et séchage linge	7,50 €	7,65 €
Repas invité	10,40 €	10,65 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DCM20190131-13 du Conseil Municipal du 31 janvier 2019 approuvant les tarifs des prestations pour le Béguinage,

Vu la délibération DCM20190314-04 du Conseil Municipal du 14 mars 2019 fixant la tarification pour la prestation de livraison de repas le dimanche à compter du 1er mars 2019,

Vu la délibération n °DCM20210518-03 du Conseil Municipal du 18 mai 2021 fixant la tarification de la prestation de plateau « Repas chaud »,

Considérant l'avis favorable de la commission Solidarités, Famille, et Education,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De fixer les tarifs des prestations du Béguinage comme suit :

<b>Prestations</b>	<b>Tarifications proposées</b>
Repas en salle à manger	<b>9,00 €</b>
Plateau repas chaud	<b>9,00 €</b>
Panier repas (dimanche et jours fériés)	<b>7,15 €</b>
Forfait absence	<b>4,50 €</b>
Redevance	<b>10,20 €</b>
Lavage linge	<b>6,10 €</b>
Lavage et séchage linge	<b>7,65 €</b>
Repas invité	<b>10,65 €</b>

- De dire que ces tarifs s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 11 avril 2025



**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 avril 2025*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 11 avril 2025*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*